

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NO 1852**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 19 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1852 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2020. Ce règlement permet à la ville d'effectuer des dépenses n'excédant pas 181 565 \$ pour les fins prévues à la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière